

Barème à compter du 26/11/2018,

HONORAIRES DE TRANSACTIONS :

## Vente

Type de mandat : Tous types de mandat

Ces honoraires sont applicables en cas de vente réalisée par l'agence seule. En cas d'inter-agence, les honoraires de l'agence détentrice du mandat s'appliqueront.

Prix de vente	Honoraires TTC
0 ~ 75 000 EUR	8 %* *avec minimum de 5000 € TTC
75 001 ~ 250 000 EUR	7 %
250 001 ~ 350 000 EUR	6 %
350 001 ~ MAX. EUR	5 %

Vente parking ou Garage : 3000 € TTC.

Vente terrain : 10% avec minimum de 3000 € TTC.

Ces taux s'entendent TVA comprise (20 %).

Ils comprennent les prestations de visite, de négociations, et de constitutions du dossier de vente.

### HONORAIRES D'ESTIMATION

Gratuit si mandat de vente. Frais de déplacement, étude du bien et avis de valeur écrit : 200 € TTC.

Cet avis de valeur ne peut bien entendu être assimilé à une expertise.

« L'agence titulaire d'une carte d'une carte professionnelle portant la mention « non-détention de fonds » pour son activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, ne peut recevoir ni détenir aucun fonds, effet ou valeur. »

-ARTICLE 93 et 94 du décret du 20 JUILLET 1972-